Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

Membres en exercice :	**15**
Présents :.....	9
Votants :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 16/2025

7-1

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 004-210400131-20250327-2025DCM16-BF

---- L'an deux mille vingt-cinq
le **27 mars 2025** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 18 mars 2025

Membres présents :
MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **DANEL** Mauricette, **MACCARIO** Fabrice, **ARMINGOL** Elisabeth, **WEBER** Hélène

4 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth, **LATIL** Yves, **LERDA** Serge, **WALCZAK** Franck
2 absents: **ISNARD** Wilfried, **MARTINELLI** Nicolas
1 pouvoir : **LERDA** Serge à **AVINENS** René

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

OBJET : VOTE BUDGET GENERAL 2025

---- Monsieur le Maire présente le budget primitif principal de l'exercice 2025. Chaque conseiller a été destinataire, avant le vote, d'une proposition budgétaire pour l'exercice considéré.

---- Le montant de l'excédent de fonctionnement 2024 de **343 637.20 €** est maintenu en section de fonctionnement dans son intégralité au compte 002 ; pas d'affectation de résultat au compte 1068.

--- Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes :

* Pour la section d'exploitation ainsi qu'il suit :

RECETTES & DEPENSES : 903 342 €

* Pour la section d'investissement ainsi qu'il suit :

RECETTES & DEPENSES : 738 039.47 €

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

VOTE le budget primitif principal pour l'exercice 2025 tel que récapitulé ci-dessus et annexé à la présente.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS

MAIRIE D'AUBIGNOSC (Alpes-de-Hte-Provence)

Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.